

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

### COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à MESLAY LE VIDAME, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

**Etaient présents** : Mr Bernard MERCUZOT -ALLUYES-, Mr Pierre BENOIT -ALLUYES-, Mr Joël BILLARD -BONNEVAL-, Mr Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-, Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-, Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-, Mr Michel BOISARD -BONNEVAL-, Mr Eric JUBERT -BONNEVAL-, Mme Corinne RIVERAIN -BONNEVAL-, Mr Alain MAGNE -BONNEVAL-, Mr Denis LECOIN -BOUVILLE-, Mr Jack DAZARD -BULLAINVILLE-, Mr Patrick CHARPENTIER -DANCY-, Mr Guy BEAUREPERE -DANGEAU-, Mr Bernard GOUIN -FLACEY-, Mme Valérie ARNOULT -LE GAULT ST DENIS-, Mr Jean-Luc FOUCHER -LE GAULT ST DENIS-, Mr Serge LEBALC'H -MESLAY LE VIDAME-, Mr Bruno LHOSTE -MONTBOISSIER-, Mr Alain ROULLEE -MORIERS-, Mr Denis GOUSSU -NEUVY EN DUNOIS-, Mr Jacques FOUQUE -PRE ST EVROULT-, Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-, Mr Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-, Mr Daniel BERTHOME -SAUMERAY-, Mr Michel GIRARD -TRIZAY LES BONNEVAL-, Mr Eric DELAHAYE -VITRAY EN BEAUCE-.

**Absents excusés avec pouvoir** : Mme Evelyne RAPP-LEROY -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr BILLARD, Mr Pascal LHOSTE -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme FRICHOT, Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL- donne pouvoir à Mme BORDES, Mr Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr LAMY, Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL- donne pouvoir à Mr JUBERT, Mr Philippe VILLEDIEU -DANGEAU- donne pouvoir à Mr BEAUREPERE, Mr Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN- donne pouvoir à Mme ARNOULT, Mr Dominique IMBAULT -VILLIERS ST ORIEN- donne pouvoir à Mr MERCUZOT.

**Absents excusés** : Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-, Mme Suzie PETIT -BONNEVAL-, Mr David LECOMTE -DANGEAU-, Mr Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-, Mr Fernando TEIXEIRA -SANCHEVILLE-.

**Secrétaire de séance** : M. Serge LEBALC'H

**Date de la convocation** : 23 mars 2017

### SECRETARE DE SEANCE

Monsieur Serge LEBALC'H est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu du 23 février 2017 été approuvé à l'unanimité, avec le complément suivant : le financement de l'avenant pour l'usine de production d'eau potable est 100% comcom, le plan de désherbage financement 80% agence de l'eau 20% comcom.

Les 4 postes créés au conseil communautaire du 23 février sont destinés à être mis à disposition de la ville de Bonneval, ainsi que l'agent qui a bénéficié d'un avancement de grade, cet agent est déjà mis à disposition de la Ville de Bonneval.

### DELEGATIONS DU PRESIDENT

Néant

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES

#### Introduction

La loi d'administration territoriale de la république a imposé la tenue des débats d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de loi NOTRE a modifié les articles L 2312-1, L3312-1 et L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositifs relatifs à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

Le présent rapport est organisé autour de trois parties

- 1) L'environnement économique et le projet de loi de finances de 2017.
- 2) La situation financière de la collectivité avec une rétrospective 2014-2015.
- 3) Les orientations budgétaires 2017.

### L'environnement économique

Les perspectives économiques toujours moroses et incertaines.

En France, la réduction des déficits publics reste la priorité et la politique d'austérité sera poursuivie, avec un impact redoutable pour les collectivités.

### Le principal dispositif fiscal pour 2017

La loi de finances 2017 prévoit :

La poursuite de la réduction de la dotation globale de fonctionnement, mais la moitié par rapport à ce qui était prévu initialement, pour la communauté de communes du Bonnevalais la baisse entre 2014 et 2016 est de 162 172 € pour 2017 il faut envisager une baisse de la dotation de l'ordre de 40 000 €.

Pour 2017 le coefficient des bases de fiscalité s'établirait à 0.8%.

## **TABLEAU DES DEPENSES ET RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL**

BUDGET 400

libellés	Colonne2	DEPENSES		
		2014	2015	2016
Charges a caractere générale		204 031	187063	169008
charges de personnel		1 579 653	1 775 334	2 136 683
om		1 195 407	1 208 150	1 328 262
compensation aux communes		1 154 334	1 154 334	1 103 715
fngir		605 928	605 928	555 434
déficit des budgets annexes		1 308 050	1 431 215	1 148 100
charges diverses		222 176	83 758	123 296
indemnité des élus		61 229	85 141	86 270
intérêts des emprunts		32 321	29 812	
<b>TOTAL</b>		<b>6 363 129</b>	<b>6 560 735</b>	<b>6 650 768</b>

## **RECETTES**

libellés	Colonne1	2 014	2 015	2 016
Remboursement salaires		67 467	172 483	213 136
emplois aidés et remb assurances				
divers				5779
Remboursement salaires communes		//	//	242 583
Budgets annexes		1 077 182	1 378 684	1 349 746
ordures ménagères		1 216 724	1 187 679	1 253 920
fiscalité		2 720 930	2 910 184	3 014 951
dotations		797 171	716 244	634 999
divers				49 661

subventions PIG	82 203	22 260	22 188
fond de péréquation	14 794	30 731	37 084
<b>TOTAL</b>	<b>5 976 471</b>	<b>6 418 265</b>	<b>6 824 047</b>
Résultats brut de l'année	-386 658 €	-142170€	+173279€

## BUDGETS ANNEXES

le budget 401 est équilibré avec le budget 400 avec 83 100 €

le budget 402 est équilibré avec le budget 400 avec 61 000 €

le budget 405 est équilibré avec le budget 400 avec 504 000 €

le budget 407 est abondé avec le budget 400 avec 500 000 €

### Dépenses de fonctionnement

**Masse salariale** déduction faite des remboursements maladie et contrats aidés et remboursement par la ville de Bonneval pour le personnel mis à disposition en 2016.

	2015	2016	Différence
Masse salariale	1 775 334.00	2 136 683.00	
Remboursements assurance pour maladie et contrats aidés	172 919.00	213 136.00	
Mise à disposition de personnel	14 623.00	241 495.00	
Modification de la dotation Bonneval		45 000.00	
<b>Soit charge salariale de</b>	<b>1 587 792.00</b>	<b>1 637 052.00</b>	<b>+ 49 260.00</b>
Remplacements au centre enfance			13 353.00
Création d'un demi-poste tourisme			16 000.00
Augmentation des salaires			18 489.00
Recrutement du personnel piscine au 1 <sup>er</sup> novembre 2015			31 771.00
<b>Economie réalisée liée à la mutualisation</b>			<b>- 30 353.00</b>

### Charges à caractère générale

Diminution des dépenses à caractère général de 18 000 € en 2016 par rapport à 2015, une dépense de 62 762 € reversement au SICTOM suite à la dissolution du SIRTOM du pays chartrain a été supportée par le budget 2016.

	2014	2015	2016
Equilibre des budgets annexes	1 308 050.00	1 431 215.00	1 148 100.00
Budget 401 Activités Economiques	241 100.00	671 077.00	83100.00
Budget 402 Transport	27 200.00	3 100.00	61 000.00
Budget 405 Enfance	318 750.00	401 923.00	504 000.00
Budget 407 Piscine	721 000.00	355 115.00	500 000.00

### Dépenses d'investissements

Les investissements réalisés en 2016 sont :

		COUT
Radars pédagogiques		13 650.00
Véhicules	Achat : 60 155.00 € – subvention 18 046.00 €	42 109.00
Matériels divers pour enfance		9 851.00

### Recettes de fonctionnement

	2015	2016
Recettes fiscales	2 855 871.00	3 017 988.00
Recette fiscale supplémentaire		162 117.00
Dotations	716 244.00	634 999.00
Minoration de la dotation		- 81 245.00
Suite à cette perte de dotation l'augmentation fiscale 2016 n'a généré qu'une recette de :		80 872.00

### COÛT DES INVESTISSEMENTS

#### Interconnexion des réseaux et usine

Historique : Les travaux d'eau sont pris en charge HT le budget étant assujéti à la TVA

DEPENSES	2013	2014	2015	2016	RECETTES	
Etudes	102 527.00	131 198.00			DETR	750 000.00
Travaux		41 195.00	940 399.00	3 987 216.00	Conseil Départemental	750 000.00
Etudes et maîtrise d'œuvre			115 100.00			
Maîtrise d'œuvre				61 173.00		
<b>Total des dépenses au 31/12/2016</b>		<b>5 373 808.00</b>			<b>Total</b>	<b>1 500 000.00</b>
					<b>Reste à encaisser sur 2017</b>	<b>525 000.00</b>

Reste a charge financé par emprunt 3 873 808 €

#### Construction du centre aquatique

Historique : Les travaux sont pris en charge TTC le budget n'étant pas assujéti à la TVA

DEPENSES	2011	2013	2014	2015	2016	RECETTES		
							Reçues	A r
D2X	18 418.00					CNDS	500 000.00	12
OCTANT/SOJA/SEBAT		561 707.00	418 660.00	400 767.00		CD 28	565 083.00	28
Achat terrain		249 634.00				ADEME	86 740.00	7
Forage CISSE/TELOSIA		124 142.00	50 840.00			REGION	1 200 000.00	12
Avis d'insertion			3 051.00	1 188.00		CAF	10 000.00	
Travaux				1 980 319.00	5 295 215.00	RES. PARLEMENT.	10 000.00	1
Mobilier					24 539.00	SUBVENTIONS		60
						FCTVA		97
<b>TOTAL</b>			<b>9 128 480.00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>2 371 823.00</b>	<b>2 18</b>

A cela une subvention de 500 000 € est prévue sur le prochain programme région ce qui porterait les subventions  
2 871 823.00 €

#### Les orientations budgétaires 2017

Continuer la mutualisation afin de maintenir une masse salariale maîtrisée pour la communauté de communes. Le montant global de la masse salariale doit passer pour 2017 à près de 3 500 000 € à cette somme il faut déduire le personnel mutualisé avec la ville de Bonneval qui sera remboursé ou déduit de la dotation

Continuer à diminuer les charges à caractère générale en réorganisant le parc des copieurs, changement d'opérateur téléphonique qui devrait générer une économie et, économie sur les fournitures administratives et fournitures électrique l'adhésion au groupement Apropyls devant porter ses fruits en 2017 , diminution du remboursement des frais de déplacements de l'ordre de 10 000 € suite à l'achat des véhicules.

Ne pas augmenter la fiscalité tout en sachant que la dotation diminuera d'environ 40 000 € en 2017 ce qui ne nous laissera suite à l'augmentation la fiscalité votée en 2016 une majoration par rapport à 2015 d'environ 80 000€

Pour 2017 nous devrions recevoir la fiscalité du parc éolien du Gault St Denis et Pré Saint Martin soit une recette de l'ordre de 120 000 €.

Travaux à prévoir pour 2017

Travaux Eau Potable

	DEPENSES	RECETTES 2017
Travaux d'interconnexion	1 500 000.00	1 000 000.00
Gestion patrimoniale des réseaux	100 000.00	80 000.00
Forage Pré Nollets	500 000.00	0.00
Contrat territorial	493 771.00	357 733.00
Périmètre de protection	15 000.00	12 000.00
Etudes Alluyes Sameray	25 000.00	20 000.00
Solde des subventions à recevoir 2016		525 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 633 771.00</b>	<b>1 994 733.00</b>

Piscine à terminer et achat de matériel

DEPENSES		RECETTES	
Reste à payer sur 2017 pour la construction	1 567 000.00	Solde de subventions à recevoir sur 2017	607 218.00
Mobilier et matériel	100 000.00	FCTVA	974 326.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 667 000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 581 544.00</b>

Une subvention supplémentaire avait été prévue par le Pays Dunois sur le prochain contrat région 500 000.00 €

*Le cout global de la piscine serait de* 8 996 233.33 € HT  
10 795 480.00 € TTC

*Recettes pour piscine*

Les subventions	2 371 823.00 €
Subvention complémentaire	500 000.00 €
FCTVA	1 770 458.00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>4 642 281.00 €</b>
Emprunts	4 500 000.00 €
Reste à financer	1 653 199.00 €

Sachant qu'il reste à financer 1 653 199.00 € plus 500 000.00 € de subventions qui ne seront probablement pas encaissés en 2017.

*Emprunts réalisés pour les deux programmes de travaux :*

PISCINE			EAU		
BANQUES	2013	2014	2016	BANQUES	2013
Caisse des dépôts		1 500 000.00		Caisse des dépôts	8 000 000.00
Crédit Mutuel	1 000 000.00			Crédit Mutuel	1 000 000.00
Caisse d'Épargne			2 000 000.00	Caisse d'Épargne	1 070 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>4 500 000.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>10 070 000.00</b>

#### Autres travaux à prévoir pour 2017

DEPENSES		RECETTES	
Achat logiciel du centre enfance	32 000.00	Subvention CAF	16 000.00
Travaux de la cour du centre enfance	30 000.00	Subvention travaux	40 000.00
Travaux d'aménagement usine de Sancheville	80 000.00	Subvention matériel de désherbage	120 000.00
Travaux de viabilisation ZA	300 000.00	Vente de terrains	170 000.00
Matériel de désherbage	150 000.00		
Fonds de concours	130 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>580 000.00</b>		<b>346 000.00</b>
<b>Financement à couvrir</b>		<b>234 000.00</b>	

Il serait souhaitable de maintenir les fonds de concours aux communes.

Il serait bon de réfléchir à une réorganisation de l'ensemble des emprunts afin de dégager de la trésorerie sans augmenter la masse de remboursement.

A toutes ces dépenses il est également indispensable de prévoir des provisions pour loyers impayés

En 2015 nous avons provisionné 100 000 € pour les impayés de la :

Société SERIM 75 916 €

STE BOURGEON 24 084 € pour cette entreprise il reste 32 828 € d'impayé non provisionné

Actuellement 3 entreprises ont un retard de paiement

CONCEPTOME 12 500 €

Société LAMY 36 000 €

LOG AND GO 21 600 €

Il serait bon de provisionner sur l'exercice 2017 80 000 €

*M ROULLEE déplore le décalage de mandatements qui génère des variations importantes des différents budgets d'une année à l'autre, privant ainsi toute mesure de leur évolution. Il demande que les engagements soient inscrits dans les restes à réaliser tant en fonctionnement qu'en investissement.*

## ETAT DES EMPRUNTS

Organisme bancaire	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2017	taux	intérêts	capital	intérêts	capital	intérêts	capital
				2016	2016	2017	2017	2018	2018
Caisse d'épargne	2 000 000	2 000 000.00	1.46			28 907.75	53 541.01	28 121.77	54 326.99
Caisse des dépôts	1 500 000	1 464 168.47	1.75	25 795.30	26 322.06	25 334.66	26 782.70	24 865.97	27 241.39
Crédit mutuel	1 000 000	924 481.25	3.94	37 454.94	26 151.71	36 424.56	27 182.09	35 353.59	28 253.07
<b>PISCINE</b>	<b>4 500 000</b>			<b>63 250.24</b>	<b>52 473.77</b>	<b>90 666.97</b>	<b>107 505.80</b>	<b>88 341.33</b>	<b>109 821.45</b>
Caisse des dépôts	8 000 000	8 000 000.00	1.75			89 250.44	///	178 500.88	///
Crédit mutuel	1 000 000	924 481.25	3.94	37 454.94	26 151.71	36 424.56	27 182.09	35 353.59	28 253.07
Caisse d'épargne	1 070 000	1 011 770.61	4.08	41 798.02	20 202.82	40 961.06	21 039.78	40 089.41	21 911.43
Crédit mutuel	160 000	88 589.49	4.00	2 801.79	49 865.89	777.04	13 036.44	//	//
<b>EAU</b>	<b>10 070 000</b>			<b>82 054.75</b>	<b>96 220.42</b>	<b>167 413.10</b>	<b>61 258.31</b>	<b>253 943.88</b>	<b>50 164.50</b>
rekit	160 000	30 187.55	0.83	313.48	11 900.32	214.05	11 999.75	113.78	12 100.02
Lamy	313 710	15 889.12	3.54	1 250.27	30 950.65	211.24	15 889.12	//	//
SERIM	350 000	96 250.00	3.78	4 538.64	35 000.00	3 184.40	35 000.00	1 843.02	35 000.00
Batiment relais	698 275	663 793.09	4.09	28 461.96	34 482.76	26 955.52	34 482.76	25 527.33	34 482.76
<b>Bâtiments</b>				<b>34 564.35</b>	<b>112 333.73</b>	<b>30 565.21</b>	<b>97 371.63</b>	<b>27 484.13</b>	<b>81 582.78</b>
Calyon	3 000 000	2 043 103.41	4.09	87 751.25	103 448.28	83 214.99	103 448.28	78 919.95	103 448.28
Crédit mutuel	700 000	136 445.85	2.61	3 043.80	53 514.60	1 631.70	54 926.70	274.71	28 004.55
<b>Zone d'activité</b>	<b>3 700 000</b>			<b>90 795.05</b>	<b>156 962.88</b>	<b>84 846.69</b>	<b>158 374.98</b>	<b>79 194.66</b>	<b>131 452.83</b>
Crédit agricole	1 000 000	611 922.07	4.58	31 488.22	45 126.54	29 385.66	47 229.10	27 185.13	49 429.63
CAF	321 629	96 229.00	0		32 200.00		32 200.00		32 200.00
<b>Enfance</b>	<b>1 321 629</b>			<b>31 488.22</b>	<b>77 326.54</b>	<b>29 385.66</b>	<b>79 429.10</b>	<b>27 185.13</b>	<b>81 629.63</b>
<b>TOTAL</b>		<b>18 107 311.16</b>		<b>302 152.61</b>	<b>495 317.34</b>	<b>402 877.63</b>	<b>503 939.82</b>	<b>476 149.13</b>	<b>454 651.19</b>



## **ADHESION AU SICTOM BBI DE LA CDC DU GRAND CHATEAUDUN ET DE LA CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE**

Le Président expose que suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Perche Gouet, une partie des communes a adhéré à la nouvelle Communauté de Communes du Grand Châteaudun et une autre partie à la Communauté de Communes entre Beauce et Perche. Ces Communautés de Communes souhaitent poursuivre la délégation de la compétence « déchets » au SICTOM BBI pour les communes concernées.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, en date du 16 janvier 2017, demandant son adhésion au SICTOM BBI pour les communes de Brou, Bullou, Dampierre sous Brou, Gohory, Mézières au Perche, Unverre et Yèvres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, en date du 06 février 2017, demandant son adhésion au SICTOM BBI pour la commune de Mottereau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

La Communauté de Communes du Bonnevalais est appelée à se prononcer sur l'adhésion de ces Communautés de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun et la Communauté de Communes entre Beauce et Perche pour les communes citées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **BANDEAU ENTREES VILLE DE BONNEVAL**

Le Président présente au Conseil Communautaire la maquette d'un bandeau représentant la Communauté de Communes du Bonnevalais qui pourrait être installé aux entrées de la Ville de Bonneval.

Le coût de réalisation s'élève à 470.00 € pour deux bandeaux (un pour la Communauté de Communes et un pour la Ville de Bonneval), le coût pour la Communauté de Communes serait de 235.00 € HT.

Après avoir entendu la présentation du Président, le Conseil Communautaire, vote, à l'unanimité, et accepte la réalisation d'un bandeau représentant la Communauté de Communes pour un montant de 235.00 € HT.

Le Président présente au Conseil Communautaire la maquette d'un bandeau représentant la Communauté de Communes du Bonnevalais qui pourrait être installé aux entrées de la Ville de Bonneval.

Le Conseil Communautaire demande que des petits panneaux soient réalisés et installés à chaque entrée du territoire de la Communauté de Communes du Bonnevalais indiquant «Bienvenue à la Communauté de Communes du Bonnevalais ».

## **REGIME INDEMNITAIRE**

Le Président présente au conseil communautaire qu'il est nécessaire de mettre en place du régime indemnitaire pour les techniciens, un agent de ce grade ayant été recruté pour la piscine, le régime indemnitaire est :

- L'indemnité ISS (Indemnité Spécifique de Service) Décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par le décret n°2014-1404 du 26 novembre 2014.

Le montant de référence est de 361,90 auquel s'applique un coefficient en fonction du grade et de la situation géographique.

Le conseil communautaire vote à l'unanimité l'ISS comme suit :

Taux de base 12 Coefficient du grade 1 coefficient géographique

- Prime de service et de rendement : Décret N° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié par le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009.

Montant annuel : 1010 €, l'autorité territoriale fixe le taux individuel en tenant compte, d'un part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé, et d'autre part, de la qualité des services rendus.

Prime pouvant être versée mensuellement.

Le régime indemnitaire ayant été voté à l'unanimité un arrêté individuel sera établi afin que l'agent puisse bénéficier de ce régime indemnitaire.

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT AUX COMMUNES DE LA FORMATION FCO VOYAGEURS**

Le Président expose que, en complément de la délibération 2017/163 dans laquelle le Conseil Communautaire l'autorisait à signer l'acte se rapportant à la formation FCO voyageur organisée du 13 au 17 février 2017 au centre FORGET Formation à Mainvilliers, dans le cadre d'une commande groupée, il est nécessaire de procéder aux demandes de remboursement des frais de formation auprès des communes de Bonneval (4 agents), les SIRP de Sancheville (2 agents) Alluyes (1 agent) Le Gault St Denis (1 agent) pour leurs agents.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire délibère, à l'unanimité, et accepte de faire les demandes de remboursement auprès des communes dont les agents ont bénéficié de la formation FCO.

## **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT DE LA PISCINE**

Le Président informe au Conseil Communautaire, qu'un agent a dû avancer certains frais pour le compte de la collectivité :

- 33.18 € chez BUREAU VALLEE pour la réalisation d'un tampon pour la régie,
- 6.20 € à la Poste pour l'envoi en recommandé de chèques.

il est demandé au Conseil Communautaire de lui rembourser ces frais pour un montant de 39.38 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le remboursement (et charge le Président de procéder au mandatement).

## **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Le Président informe le Conseil communautaire, qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Le Président, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur Le Président, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- 1) De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, un emploi permanent de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 10 heures par semaine,
- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

Cet agent mutualisé est mis à disposition de la Mairie de Flacey.

## **MODIFICATION COMMISSION ENFANCE**

Le Président expose que lors du Conseil Communautaire du 23 février 2017, une délibération (2017/27) avait été prise à la demande de la commune d'Alluyes pour changer le représentant de la commune au sein de la commission enfance.

La commune de Trizay-les-Bonneval souhaite à son tour effectuer un remplacement et propose Mr SALLE Jean-Claude à la place de Mme Lucie LANFRANCHI.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le changement de représentant de TRIZAY LES BONNEVAL à la Commission Enfance.

## **FONDS DE CONCOURS**

La commune de Neuvy en Dunois a fait une demande de fonds de concours à hauteur de 25 000 € pour la réhabilitation de la salle des fêtes, une discussion est engagée, soit que les communes qui ont bénéficié du fonds de concours abandonnent une partie de leur fond de concours annuel afin de d'aider la commune de Neuvy en Dunois, soit ouvrir une enveloppe supplémentaire, ce qui paraît compliqué, les finances de la collectivité n'étant pas très importantes au regard des investissements réalisés. Monsieur ROULLEE ne souhaite pas que les règles d'attribution du fonds de concours soient revues à chaque fois qu'une nouvelle demande est formulée.

Le Président propose que cette demande soit revue après le vote du budget.